

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D200611-09

L'an deux mille vingt, le 11 juin, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Pascal PEREZ

Secrétaire de séance : Hélène BOULAS

OBJET : Ressources humaines - Protocole transactionnel

Vu l'article du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2044 du code civil

Vu le projet de protocole transactionnel présenté

Considérant que monsieur Pascal VONIEZ, maintenu en disponibilité faute de poste vacant, a introduit un recours devant le tribunal administratif de Grenoble contestant son maintien en disponibilité, le non versement d'une partie des Allocation d'aide au retour à l'emploi à laquelle il prétend et demandant la réparation du préjudice ainsi subi,

Considérant que la commune a versé à monsieur Pascal VONIEZ le solde de ses allocations d'aide au retour à l'emploi,

Considérant l'intérêt réciproques des parties de mettre fin à l'amiable au litige qui les oppose,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé
- d'autoriser le maire à signer ledit protocole et les actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	22
Conseillers-ères représenté-e-s	0
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	1

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 12 juin 2020

Le maire, Olivier ROCHAS